



## Charte de l'adhérent ADN OUEST

« Agir pour le Développement Numérique de l'OUEST »

Juin 2023

### Préambule

Sur notre territoire du Grand Ouest, depuis plus de 30 ans, des hommes et des femmes se sont réunis au sein du CRI'Ouest puis d'ADN Ouest pour faire avancer l'intelligence collective, partager les savoir-faire, développer les compétences et nouvelles pratiques, soutenir l'innovation et dynamiser l'économie locale dans une approche toujours professionnelle, humaniste et conviviale.

La filière numérique du Grand Ouest a une belle histoire derrière elle qui lui permet d'envisager les prochaines années avec sérénité et envie en relevant les nombreux défis que pose le numérique aujourd'hui : cybersécurité, stéréotype des métiers, insuffisance des ressources, soutenabilité écologique, déontologie de l'IA, etc....

La dynamique enclenchée par tous les bénévoles qui se sont investis sans compter au sein de notre association est un socle solide qui permettra de répondre à tous ces enjeux et de faire du Grand Ouest le territoire numérique de demain !

En adéquation avec cette ambition, la charte de l'adhérent a pour objectif de formaliser les valeurs de l'association et les engagements que chaque membre se doit de respecter pour préserver le cadre favorable, hérité de ces longues années d'expérience collective, dans lequel nous avons la chance d'évoluer au quotidien.



**Safia D'Ziri**

*Présidente d'ADN Ouest*

## Mission

ADN Ouest, Association pour le Développement Numérique de l'Ouest, s'est donné pour ambition de **faire du Grand Ouest le territoire numérique de demain.**

Pour ce faire, l'association organise au quotidien des événements pour ses adhérents et pilote des programmes de développement ou de promotion de la filière professionnelle du numérique sur le territoire avec les partenaires institutionnels et publics.

Dans ce cadre, l'association s'est doté d'un projet stratégique composé de 6 axes :

- S'ouvrir à d'autres horizons pour rester innovant.
- Partager pour favoriser la transversalité.
- Faire connaître nos actions pour pérenniser notre légitimité.
- Développer des outils pour accroître notre capacité à faire.
- Écouter pour susciter l'engagement.
- S'engager à mener des actions durables et responsables.

## Valeurs

L'association fonctionne dans un cadre de valeurs partagées par les membres bénévoles qui la composent. Les 4 valeurs suivantes sont au cœur des principes du fonctionnement historique d'ADN Ouest :

- **Bienveillance**, parce que **l'écoute, le respect, le non-jugement** sont essentiels au bon fonctionnement associatif et que la diversité des femmes et des hommes bénévoles sont la richesse principale de l'association.
- **Professionalisme**, parce que les échanges entre les membres doivent être sincères, et qualitatifs, afin d'apporter une réelle valeur ajoutée à la filière numérique de notre territoire.
- **Responsabilité**, parce que l'impact des événements n'étant pas neutre pour la planète, il est nécessaire de s'engager pour des activités respectueuses de l'environnement et soucieuses de leur impact social.
- **Convivialité**, parce que la vie associative, c'est aussi l'opportunité de s'aérer l'esprit, le plaisir de se retrouver, le partage de moments de convivialité avec ses pairs, et d'être sérieux sans se prendre au sérieux.

## Adhésion à l'association et engagements

- Les entreprises de services numérique, utilisatrices et les écoles du numérique présentes en Pays de la Loire et Bretagne peuvent adhérer à ADN Ouest sur demande et sous réserve de l'acceptation de cette charte.
- Tout adhérent ne respectant pas la charte peut être exclu de l'association par le Bureau.
- L'adhésion à ADN Ouest est souscrite par une organisation (structure morale) ayant son siège (ou un bureau) basé en Pays de la Loire et/ ou en Bretagne. Elle bénéficie à tous ses collaborateurs en Bretagne et Pays de La Loire, qui pourront se créer un compte pour accéder et s'inscrire aux événements organisés par l'association.
- Chaque adhérent désigne une personne physique (contact principal) qui la représente officiellement au sein de l'association.
- Chaque adhérent s'engage à :
  - Respecter les valeurs de l'association, contribuer à son développement dans le cadre du projet stratégique de l'association validé par le conseil d'administration, et diffuser la présente charte auprès de leurs collaborateurs.
  - Informer ADN Ouest de tout changement dans les informations transmises lors de leurs adhésions et les concernant, notamment leur contact principal, leur adresse, leurs numéros de téléphone, leurs adresses courriel et leur effectif.
  - Répondre sans retard au moment de l'appel à cotisation annuel s'il souhaite poursuivre son adhésion. S'il ne souhaite pas poursuivre son adhésion, il en informe ADN Ouest le plus tôt possible.

## Participation aux activités et à la vie de l'association

- L'adhérent est encouragé à :
  - Partager sa connaissance et son expérience avec les autres membres. Il aide le collectif quand il est en mesure de le faire (réponse à une demande, un conseil, une aide sollicitée par un adhérent...).
  - Participer aux activités, une fois inscrit à un événement, En cas d'empêchement, il informe ADN Ouest dès que possible afin d'éviter notamment tout gaspillage alimentaire.
  - Prendre connaissance des informations de l'association qui lui sont adressées et répondre aux enquêtes qui lui sont soumises afin de contribuer à une meilleure connaissance de la filière.
  - Remonter ses besoins et ses attentes auprès des instances ADN Ouest
  - S'investir dans le fonctionnement de l'association et de ses instances, notamment en rejoignant une communauté thématique, en participant à l'organisation des événements, ou encore en candidatant à une fonction d'élu.e (membre du conseil d'administration ou du bureau).

## Relations entre adhérents

- Le développement de son réseau professionnel en tant qu'adhérent est facilité en particulier par la participation aux évènements organisés par l'association.
- L'adhérent s'engage à ne pas participer aux événements uniquement dans le but d'obtenir des informations et contacts des participants. En effet, les événements organisés par ADN Ouest sont des lieux de partage de pratiques professionnelles et ne peuvent en aucune manière être le lieu de prospection commerciale. A ce titre, chaque adhérent doit pouvoir participer aux activités et travaux de l'association sereinement, sans craindre d'être l'objet d'un démarchage. Bien entendu, une relation commerciale peut se développer ultérieurement entre deux adhérents qui se sont rencontrés dans le cadre de l'association.
- L'adhérent s'interdit d'être à l'initiative de contacts commerciaux directs en utilisant de façon massive les fichiers recensant des membres. Les campagnes de mailing ou de ciblage via les réseaux sociaux sont proscrites et susceptibles de mener à l'exclusion de l'adhérent.
- Le sponsoring d'actions ou manifestations à l'initiative d'un adhérent est autorisé par décision du bureau selon une politique approuvée par le Conseil d'administration, les modalités doivent être équitables.
- L'initiative des contacts à finalité commerciale doit principalement venir des utilisateurs (de membres du collège des entreprises utilisatrices).
- L'adhérent s'engage conformément aux lois et à la réglementation en vigueur à exclure toute forme de discrimination fondée sur le genre, l'âge, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, l'apparence physique, l'état de santé, l'appartenance syndicale ou la situation de handicap.
- L'adhérent s'engage dans le cadre des activités de l'association à respecter le règlement européen général de la protection des données (RGPD).